

Critères pour l'attribution du titre « MERITE SPORTIF » Saison 2022-2023 de la Commune de Schuttrange

L'Administration Communale de Schuttrange, en collaboration avec la « Commission des sports et des loisirs », attribue chaque année le titre « MERITE SPORTIF » aux sportifs(ves) méritants(es) résidant dans notre commune et ayant introduit une demande en bonne et due forme. Le formulaire joint en annexe doit être utilisé à cet effet, en y joignant toute preuve jugée nécessaire.

Les critères sont les suivants:

- faire partie d'un club ou d'une association, affilié à une fédération-membre du C.O.S.L.
- être en possession d'une licence-compétition valable au moment de la réalisation de la performance

SPORTS INDIVIDUELS

Seront honorés :

- les 3 premières places lors des championnats nationaux/internationaux et régionaux dans une des catég. d'âge
- les records nationaux, européens et mondiaux reconnus par la fédération en question

SPORTS COLLECTIFS

Toutes les équipes sportives, membres d'une association ayant son siège social dans notre commune, entrent en compte pour l'attribution du titre « MERITE SPORTIF ».

Seront récompensés:

- chaque équipe décrochant le titre de Champion, de Vice-Champion, ou la 3e place lors du Championnat de Luxembourg
- chaque équipe qui est montée en division supérieure
- les équipes qui ont réalisé une performance extraordinaire lors d'un tournoi national ou international à haut niveau
- les athlètes actifs(ves) ayant fait partie d'une sélection / équipe nationale, ainsi que les participants(es) d'une équipe relais, ayant remporté une 1^{ière}, 2^{ième}, 3^{ième} place lors d'un championnat national/international

EXPLOITS SPORTIFS EXTRAORDINAIRES

La commission se réserve le droit d'accepter certaines candidatures ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais portant sur des exploits sportifs extraordinaires ou parascolaire.

Les intéressé(e)s qui présentent leur candidature relative au « MERITE SPORTIF » sont prié(e)s de bien vouloir joindre les pièces officielles à l'appui.

Aucun(e) candidat(e) ne pourra se voir attribuer plus d'un prix par an.

**Les inscriptions se feront auprès de la commune de Schuttrange jusqu'au 30 juillet 2023.
Aucune proposition rentrée après ce délai ne pourra être prise en compte.
Pour pouvoir recevoir le cadeau, la présence au jour du
« MERITE SPORTIF » est obligatoire.**

MÉRITE SPORTIF
MARDI, LE 26 SEPTEMBRE 2023
AU CENTRE CULTUREL CAMPUS AN DER DÄLLT À 19:30

Formulaire d'inscription

Ce formulaire de candidature doit être introduit pour le 30 juillet 2023 au plus tard auprès de la commune de Schuttrange, 2 Place de l'Église, L-5367 Schuttrange, soit par email kiserandy@hotmail.com.

Aucune proposition rentrée après ce délai ne pourra être prise en compte.

CANDIDAT

Nom, prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone GSM : _____

Email : _____

DISCIPLINE SPORTIVE PRATIQUÉE AVEC EXPLICATIONS

NOM CLUB / CATEGORIE

CLASSEMENT

FOTO

Veuillez svp nous fournir au moins une photo digitale (JPG) par lauréat ou équipe en envoyant un email à kiserandy@hotmail.com